



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 654
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 7 mars 2022, la Ville de Waterville a adopté le règlement n° 654 intitulé: « Règlement modifiant le règlement sur les PIIA no. 618 afin de modifier les dispositions concernant la démolition d'immeubles et d'ajouter certains immeubles au secteur d'application résidentiel du centre-ville».

Ce règlement a pour objectif de préserver les bâtiments assujettis au règlement sur les PIIA en ajoutant des critères d'évaluation pour les projets de démolition. Ce règlement ajoute également un secteur de la rue Champêtre (lots 6 473 037, 6 473 038, 6 473 039, 6 473 040 et 6 473 041) à l'annexe A : *Secteurs d'application du PIIA* pour l'application des critères du secteur résidentiel du centre-ville.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook le 13 avril 2022. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 13 avril 2022. Le règlement n° 654 est donc en vigueur depuis le 13 avril 2022.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 170 rue Principale Sud, à Waterville.

Donné à Waterville, le 19 avril 2022.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de Ville, sur le site web de la Ville de Waterville, ainsi que dans le bulletin municipal La Source édition de 6 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour d'avril 2022.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière